

PROJET D'ÉCOLE



La fiche technique de l'établissement

Ecole maternelle Notre-Dame de Cras-Avernas

Numéro de matricule : 6 14 3 136 302

Zone de Huy-Waremme

Entité de Waremme

Secteur de Hannut

Rue du Rivage, 1 B

4280 Hannut

Directeur

Lionel Ory

Tél: 019/51.15.00

GSM: 0476/47.50.28

www.ecah.be/maternel/

maternelnotredame@ecah.be

Président du pouvoir organisateur de l'enseignement fondamental :

Père Patrick Bonte

Mandataire délégué : *Mady Jamoulle*

- Un enseignement exigeant, centré sur le respect et l'accueil de chaque enfant ;
- Des enseignants compétents, engagés et motivés ;
- Une école en mouvement et ouverte sur le monde extérieur ;
- Une école où l'on vit des valeurs au quotidien.

« Notre rôle premier d'enseignants est de donner aux enfants le goût et les moyens de cette lecture aimante et amicale du réel, avec rigueur et sérieux...

Apprendre donc à lire le monde à travers toutes les disciplines... »

Père F. Lambert

La structure de l'école

Notre école fait partie de l'A.S.B.L.
Enseignement Catholique Hannut (E.Ca.H)
regroupant :

1. l'Ecole maternelle Notre-Dame,
Rue Zénobe Gramme 50 à 4280 Hannut;
2. l'Ecole primaire Saint Cœur de Marie *en immersion Néerlandais et en non immersion : filière classique*,
Rue de l'Aite.1 à 4280 Hannut (019 51 11 20);
3. l'Ecole primaire Sainte-Croix,
Rue de Crehen 1 à 4280 Hannut (019/51 94 54);
4. le Lycée Sainte-Croix et Notre-Dame,
Avenue Paul Brien 4 à 4280 Hannut (DOA);
5. le Collège Sainte-Croix et Notre-Dame,
Rue de Crehen, 1, à 4280 Hannut (D2-D3).

Cette A.S.B.L est chapeautée par un pouvoir organisateur commun dont le président est *Monsieur Dubois*.

C'est une école de confession libre catholique subsidiée par la Communauté française.

L'introduction à notre projet d'établissement

Le texte ci-après constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de concrétiser le projet éducatif et pédagogique de notre pouvoir organisateur en réalisant pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent donc dans le cadre du décret « missions » du 24 juillet 1997 et en cohérence avec l'inspiration du projet éducatif du réseau, « mission de l'école chrétienne », ainsi que des projets pédagogiques de la FEDEFOC et de la FESEC.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétales : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce « capital de départ » dans le texte ci-dessous.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins en devons-nous identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régularisation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.

Le milieu social, culturel, économique

Notre établissement accueille une population d'enfants de tout milieu social, culturel et économique.

Nos priorités et les liens avec le décret « missions », notre projet éducatif et pédagogique

Le décret « missions » dit :

« Les socles de compétences accordent la priorité à l'apprentissage de la lecture centrée sur la maîtrise du sens, à la production d'écrits et à la communication orale... »

Notre projet éducatif dit :

« Notre école adhère pleinement au projet « missions de l'école chrétienne » de l'enseignement catholique. Cependant nous avons voulu préciser les objectifs essentiels de notre projet. Notre établissement est une communauté chrétienne qui, dans ses options, se réfère à Jésus-Christ et aux valeurs évangéliques. »

Notre projet éducatif, par ces valeurs qu'il développe, tente de :

- o favoriser la justice, l'éducation à la liberté, l'ouverture sur la vie, les relations entre personnes, la découverte du sens de la vie ;
- o éduquer en enseignant ;
- o former la personne et le citoyen ;
- o évangéliser en éduquant ;
- o pratiquer l'ouverture à tous ;
- o apprendre la liberté.

Il se concrétise par un encadrement pédagogique des élèves.

Notre communauté éducative accueille chaque enfant dans le respect des différences et en essayant d'établir un climat d'amour, d'accueil, de sécurité et de respect mutuel.

C'est ainsi que les enseignants aideront l'enfant à prendre sa place, à s'épanouir, à grandir dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

L'équipe éducative donne de solides bases d'instruction qui préparent les enfants à la vie tout en étant ouverte à la créativité, au développement du sens critique, à l'esprit de recherche et d'initiative, au sens de l'effort qui créera progressivement de la responsabilité.

Notre équipe éducative s'intéresse aux situations individuelles en pratiquant une pédagogie différenciée, encourageante et sans cesse adaptée.

La pédagogie est mise au service de l'élève en l'aidant à surmonter ses problèmes et ses difficultés.

Pédagogie et formation continuée assurent le renouveau et constituent une « osmose » entre la vie et l'école.

Une animation religieuse permanente émane de toute la communauté scolaire. Les temps forts de l'année liturgique sont accentués.

Notre code de vie

Joie de vivre

« J'ai des tas de raisons d'être heureux »

Esprit de groupe

« Je n'essaie pas d'avoir des amis mais d'être un ami »

Esprit d'initiative

« J'ai des idées et je les mets en pratique »

Dynamisme au travail

« Vite...mais bien »

Sens de l'effort

« Je vais jusqu'au bout, je veux me dépasser »

Ponctualité

« Je suis à temps »

Ordre

« Je respecte et je prends soin »

Maîtrise de soi

« Je me contrôle et je prends mes responsabilités »

Loyauté

« Plutôt une punition que le mensonge »

Soin des travaux

« Je suis fier de ce que je réalise »

Tenue vestimentaire

« Je ne me fie pas aux apparences, à la façade »

Geste d'accueil

« Nous sommes tous différents...heureusement »

Notre programme

Notre école respecte le référentiel des compétences initiales (tronc commun) de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que les programmes de l'école maternelle rédigés par la FédEFOC et le Segec, consultables sur demande.

L'organisation des classes

Ces classes sont encadrées par une équipe d'institutrices rodées au travail en concertation.

Nous comptons parmi nous aussi :

- o Une puéricultrice,
- o Une psychomotricienne.

Ma journée à l'école chez les petits ... (Accueil et 1^{ière} maternelle)

	A partir de 7 h 00	Je suis accueilli par l' « Eveil ».
	8 h 15	Vers 8h15, je rejoins ma classe avec madame.
	8 h 15	Je suis accueilli en classe et je peux déjà m'exercer dans des ateliers.
	8 h 45	Je range puis les activités commencent.
	10 h 05	Récréation.
	10 h 25	Je reviens en classe pour apprendre.
	12 h 00	Je mange mon pique-nique en classe ou je retourne à la maison.
	12 h 30	Récréation.
	13 h 20 13 h 30	Je vais à la sieste. Je participe aux ateliers de l'après-midi si je ne dors pas.
	15 h 15	SOIT je rentre tout de suite à la maison. SOIT je vais à la garderie l'« Eveil » ¹ (de 15h30 à jusqu'à 18h maximum) avant de rentrer à la maison.

Ma journée à l'école chez les grands...

(2^{ième} et 3^{ième} maternelle)

	A partir de 7 h 00	Je suis accueilli par l' « Eveil ».
	8 h 15	Vers 8h15, je rejoins ma classe avec madame.
	8 h 15	Je suis accueilli en classe et je peux déjà m'exercer dans des ateliers.
	8 h 45	Je range puis les activités commencent.
	10 h 05	Récréation.
	10 h 25	Je reviens en classe pour apprendre.
	12 h 00	Je mange mon pique-nique en classe ou à la maison.
	12 h 30	Récréation.
	13h30	Je participe aux ateliers de l'après-midi.
	15 h 15	SOIT je rentre tout de suite à la maison. SOIT je vais à la garderie l'« Eveil » ² (de 15h30 à jusqu'à 18h maximum) avant de rentrer à la maison.

La sécurité

- La barrière verte est fermée suivant un horaire précis qu'il convient de respecter (8h45-11h55/12h30-15h15) pour la sécurité de tous !

Merci de faire passer ces messages à tous ceux qui sont susceptibles d'amener ou de reprendre les enfants.

Chacun de nous est responsable de leur sécurité :
ce n'est qu'ensemble que nous pouvons arriver à éviter les accidents...

Les rappels importants

1. Le matin

Accueil de tous les enfants dans le local de l'Eveil.

Il est interdit d'entrer dans les classes pendant ce temps.

A partir de 8h15, chaque institutrice continuera l'accueil pendant environ $\frac{1}{4}$ d'heure dans sa classe. Nous vous demandons un effort de ponctualité : après 8h45 il est difficile pour l'institutrice d'accueillir votre enfant sans perturber les activités.

A 8h45, l'accès à l'école n'est plus possible sauf motivation impérieuse. La barrière verte est fermée.

2. La psychomotricité

Pour savoir quand les cours se donnent, renseignez-vous auprès de l'institutrice de votre enfant.

Il est très important que les cours ne soient pas perturbés par des arrivées tardives. Si l'une ou l'autre fois vous ne pouvez pas faire autrement, nous vous demandons de déposer votre enfant sans déranger les cours.

3. La sortie des classes

Les enfants sortent dans la cour de récréation à 15h15. Ensuite, ils sont pris en charge par l'Eveil. Si le temps le permet, ils restent dehors jusqu'à 16h avant de prendre la collation.

4. Les médicaments

Les enfants malades resteront à la maison. Les membres du personnel ne sont pas autorisés à administrer des médicaments aux enfants. Cependant, les traitements de longue durée pour maladie chronique seront autorisés sur prescription médicale visée par la direction.

Les « bons trucs »

- o Marquer tous les objets, vêtements compris, c'est se donner toutes les chances de ne rien perdre ! Les enfants ne reconnaissent pas toujours leurs vestes...loin de là ;
- o Vérifier régulièrement les cheveux des enfants et agir très vite est le meilleur moyen de lutter contre les poux ! ;
- o Merci de vérifier les lchettes des vêtements : il est difficile, sinon de les faire tenir aux portemanteaux.

Nos partenaires

- o le centre PMS libre de Hesbaye à Waremme (019/67 78 64);
 - o le centre Prévention Santé des Ecoles (PSE) de Hannut (019/51 28 85);
 - o l'ASBL communale « L'Eveil » qui assure les garderies du matin et du soir (019/63 05 32);
-



Rue du Rivage, 1B
4280 Hannut



019/51 15 00
0476/47 50 28



maternelnotredame@ecah.be



ecah.be/maternel